

# RÉPARATION, RÉEMPLOI ET CRÉATION D'EMPLOIS

Jean-Paul Raillard  
Président de la Fédération Envie



Envie Orleans - ©Alain Goulard

Jean-Paul Raillard est économiste de formation. Il mène d'abord une carrière d'enseignant (agrégation de techniques économiques de gestion) et rejoint le cabinet Syndex en 1983 dont il devient directeur général en 2008 et qu'il a contribué à transformer en société coopérative de production (SCOP) en 2011.

Depuis février 2016, il préside le conseil d'administration d'Envie 44 et devient président de la Fédération Envie en juin 2019. Il préside également le conseil de surveillance de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Envie Autonomie. Il est administrateur du magazine Alternatives Économiques et membre de la Plateforme nationale RSE ainsi que du Conseil national de l'inclusion.

La Fédération Envie regroupe une cinquantaine d'entités employant 2 860 personnes, dont 2 011 en insertion, et générant un chiffre d'affaires d'environ 81 millions d'euros à travers la France. Envie s'est donné une mission qui se décline au niveau social (inclusion/insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi), environnemental (développement de la réparation et du réemploi) et économique (revitalisation économique des territoires).

Le développement d'Envie depuis les années 1980 a fait apparaître le formidable gisement d'emploi que peut représenter l'économie circulaire au niveau local, initialement dans les secteurs de l'électronique et de l'électroménager, puis plus récemment dans le secteur du matériel médical. Par ailleurs, l'évolution des politiques publiques et des représentations des citoyens, élus politiques et acteurs industriels ouvrent la voie à de nouvelles pistes de collaboration qui peuvent contribuer à faire de l'économie circulaire et locale un modèle dominant dans les années à venir. Suite au vote de la loi sur l'économie circulaire en 2020, le rôle des collectivités locales et des éco-organismes sera déterminant pour construire une économie circulaire qui recrée de la valeur économique et sociale de proximité tout en préservant les ressources naturelles.

## INTRODUCTION

La Fédération Envie regroupe aujourd'hui 52 entreprises d'insertion locale, implantées dans toute la France qui sont actives dans différents domaines de l'économie circulaire : la collecte de déchets électroménagers, le tri, la logistique et le traitement dans la chaîne de valeur, le reconditionnement et enfin la vente au public.

Le réseau d'Envie s'est développé autour de quatre métiers principaux. Tout d'abord la rénovation de matériels électroménagers. Il s'étend de la réparation proprement dite à la vente et au service après-vente. Le second métier est celui du transport et de la logistique qui a démarré dès les années 1990 et s'intègre à la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Ensuite, Envie a développé des activités de traitement final des déchets qui ne peuvent être reconditionnés : ils sont triés avant d'être broyés et recyclés pour être valorisés. Enfin, depuis 2015, Envie Autonomie a été créée à Angers autour d'un quatrième métier, celui de la rénovation de matériel médical, notamment de fauteuils roulants, pour les personnes en situation de handicap.

## DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le métier historique d'Envie est issu d'un projet né du besoin de trouver des occasions intelligentes pour créer des emplois d'insertion. C'est le fruit d'une rencontre qui a eu lieu en 1984 à Strasbourg entre un travailleur social d'Emmaüs et un dirigeant de Darty pour employer des jeunes issus de quartiers défavorisés dans la réparation de produits électriques et électroniques. Il s'agit de la mission initiale d'Envie qui a créé sa première entreprise en 1984 à Strasbourg et a été le premier acteur en France à développer des activités de reconditionnement et de revente de gros électroménagers tels que des machines à laver. À l'époque, Emmaüs effectuait des tests de vérification sur le fonctionnement des équipements mais n'allait pas jusqu'au reconditionnement et à la revente. L'autre innovation majeure était la garantie d'un an que proposait alors Envie pour ses produits reconditionnés, ce qui prouvait notre capacité à réparer durablement ces équipements.

Le passage à une économie circulaire s'est opéré d'abord à travers une phase d'industrialisation des processus de collecte et de reconditionnement, en construisant des partenariats clés avec Darty et Emmaüs qui ont donné de vrais coups de pouce au démarrage. Cette phase a été marquée par des rencontres régulières et des échanges entre les différents acteurs pour consolider une trajectoire de développement conforme à la mission d'Envie. Ensuite, c'est grâce à un essaimage à Marseille et dans d'autres grandes villes françaises que le réseau a commencé à prendre réellement forme. Cette phase a constitué le début d'une émancipation progressive d'Envie vis-à-vis de ses deux partenaires historiques (Darty et Emmaüs).

L'association Envie Développement a alors été créée pour accompagner les nouvelles structures Envie essaimant dans les territoires et construire ce qu'est aujourd'hui le Réseau et la Fédération Envie. Nous exerçons notre activité aux conditions du marché, et nos ressources proviennent pour 80 % à 90 % de la commercialisation des biens et des services que nous produisons. Notre personnel d'encadrement répond à une double compétence, technique et pédagogique. Et notre entreprise, tournée en permanence vers la montée en qualité de ses produits et en compétences de ses salariés, mérite le nom d'entreprise apprenante. Elle recherche l'excellence, dans son accompagnement socio-professionnel, dans sa gestion comme dans sa production et dans la vente de ses produits – y compris en ligne, sur le Web.

Le réseau Envie emprunte des formes juridiques diverses :

- La rénovation des appareils électroménagers s'effectue le plus souvent sous le régime associatif ;
- Afin de pouvoir répondre aux appels d'offres, le transport, le traitement, le stockage sont le plus souvent assurés par des sociétés par actions simplifiées (SAS) qui sont propriétés des associations ;
- Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) met en œuvre sous format coopératif le projet national de rénovation du matériel médical.



Envie - Nord

Toutes les entreprises d'Envie ont l'agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), c'est-à-dire qu'elles sont tenues d'avoir un but d'intérêt général, qu'elles doivent être gouvernées démocratiquement et que leurs bénéficiaires doivent être en majorité réinvestis dans leur développement. Les structures locales conservent leur autonomie et pilotent leurs activités de réparation, de réemploi ou de logistique dans leur territoire de référence tandis que la Fédération apporte un soutien au Réseau pour la communication, les outils de gestion ou encore le plaidoyer. Elle peut aussi participer à la mise en place d'installations dans des territoires non couverts géographiquement et peut apporter un support à des installations existantes ayant des besoins spécifiques. C'est par exemple le cas en Ile-de-France pour l'unité de Trappes qui gère un magasin de produits électroménagers reconditionnés dans Paris ou pour celle de Gennevilliers qui a développé une importante activité de collecte de traitement de déchets.

Depuis la fin des années 1990, plusieurs unités d'Envie ont ainsi développé des activités de logistique et transport de déchets pour compléter leurs revenus issus du reconditionnement et mieux maîtriser les flux de collecte. Cette tendance a été accentuée au moment de la création des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) qui a découlé de la création des éco-organismes dans les années 2000. Dans le cadre de la création de la filière des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), l'éco-organisme Ecosystem a émis des appels d'offres pour les activités de collecte et de transports de déchets auxquels les structures d'Envie ont commencé à répondre. Certaines unités se sont même spécialisées dans toute la chaîne de ces activités logistiques et de traitement. Aujourd'hui, nous avons la volonté de changer d'échelle en quantité et en qualité tant en nombre de produits reconditionnés qu'en réparation et en production de

*Pour devenir un modèle dominant, l'économie circulaire ne peut se contenter d'avoir un impact environnemental, elle doit avoir aussi un impact social et un impact sur l'économie locale des territoires*



Envie - Rhone-Alpes ©Bernard Langenstein

pièces détachées ou encore de sécurité de nos gisements. Cela se fait en travaillant une approche commune au niveau national de nos process et de nos modèles d'affaires.

Mais il ne faut pas oublier qu'historiquement, la première mission d'Envie est une mission sociale d'insertion par l'activité économique avec pour objectif d'aider des personnes éloignées de l'emploi à trouver des voies d'insertion. Nous nous efforçons toujours de conduire nos salariés, au terme d'un contrat d'insertion de deux ans maximum (la moyenne de la durée des emplois dans l'entreprise était en 2020 de 11,5 mois), vers un emploi durable. L'année dernière, 74 % des personnes qui ont quitté Envie ont retrouvé soit un CDI, soit un CDD d'au moins 6 mois, soit une formation qualifiante afin de compléter l'expérience acquise. La dimension environnementale apportée par l'économie circulaire pour laquelle Envie a été pionnier à l'époque, par la réparation et le reconditionnement de produits électroménagers et électroniques de seconde de vie, s'est complètement imbriquée dans notre mission sociale et est venue ensuite irriguer de nouvelles activités. Autrement dit, Envie cherche à créer de l'emploi qui contribue à améliorer l'environnement. Les dimensions économiques, sociales et environnementales sont très intégrées et représentent aussi un enjeu majeur pour les territoires.

Pour devenir un modèle dominant, l'économie circulaire ne peut se contenter d'avoir un impact environnemental, elle doit

avoir aussi un impact social et un impact sur l'économie locale des territoires. Dans cette optique, en 2015, nous avons créé un atelier de reconditionnement et de revente de matériel médical à Angers en nous concentrant principalement sur l'enjeu social : fournir à des personnes à faibles revenus un matériel médical remis en état d'usage et respectant toutes les normes alors qu'un matériel neuf peut représenter pour ces personnes une charge financière très lourde par un reste à charge hors de portée. Par exemple, nous avons pu vendre à un jeune homme atteint d'une maladie dégénérative un fauteuil reconditionné à un prix égal à la prise en charge de la CPAM, alors que du matériel neuf aurait représenté un reste à charge beaucoup trop élevé pour lui. C'est ce genre d'exemple qui nous a motivés à lancer ce projet national.

Au final, cela a été une véritable aventure de créer cette structure ex nihilo, avec un travail de fond pour convaincre petit à petit la caisse d'assurance maladie et la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) de soutenir le projet. Suite à ces discussions, la Sécurité sociale a accepté de rembourser le matériel médical « remis à l'état d'usage » et a intégré cette disposition dans la loi de financement de sécurité sociale 2020. Si la création de notre activité bouscule le marché existant, constitué essentiellement de la vente de produits neufs, nous sommes convaincus que tous les acteurs en sortiront gagnants, en premier lieu les usagers de ces aides techniques.



## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE SOURCE D'EMPLOIS CONSIDÉRABLE

Si nous avons perdu il y a quelques années la bataille de l'emploi industriel dans l'électroménager dont la production a largement été délocalisée en Europe de l'Est, Turquie, Asie et au Maghreb, le développement de l'économie circulaire représente aujourd'hui une source d'emplois considérable, en particulier sur le marché des produits de seconde vie, dont la consommation ne cesse de croître. Ces emplois ne sont pas délocalisables et cette activité économique est davantage ancrée localement car géographiquement proche des usages quotidiens. Un nouveau cercle vertueux est possible autour de l'éco-conception, de la durabilité, du réemploi et de la réparation. L'enjeu est maintenant de trouver de nouvelles solutions et de construire de nouveaux équilibres qui favorisent le développement de ce secteur.

*Les métropoles et les régions ont ainsi un rôle majeur à jouer dans la structuration d'écosystèmes locaux construits autour du réemploi et de la gestion des déchets*

Les filières d'emploi qui ont disparu dans le secteur de la réparation sont à reconstruire. En effet, dans les années 1990, de nombreux réparateurs d'électroménager et de télévisions étaient actifs en France. La baisse progressive du prix d'achat de ces produits au cours des dernières années les a beaucoup fragilisés. Elle est notamment liée à la baisse des coûts de production obtenue grâce aux délocalisations des usines de production, qui a entamé la compétitivité des filières de réparation. Cette difficulté économique rend difficile toute tentative de recruter la main-d'œuvre nécessaire en France, constitue un obstacle à la réparation et favorise une forme d'obsolescence encouragée par les fabricants de produits low-cost. Il va falloir la réformer.

La demande est déjà au rendez-vous : aujourd'hui, 45 % des consommateurs souhaiteraient avoir la possibilité de réparer leurs produits<sup>1</sup>. En effet, l'accès et le prix des pièces détachées représentent aussi un obstacle majeur au développement des activités de réparation. Afin de résoudre ce problème, nous souhaitons devenir un acteur incontournable de la vente de pièces détachées de réemploi, ce qui permettrait aussi de faire baisser le coût de la réparation comme c'est le cas dans le secteur automobile où la loi impose d'ailleurs aux constructeurs de proposer des pièces détachées d'occasion à leurs clients. C'est une disposition juridique qui devrait arriver également pour les produits électroniques et électroménagers dans les années à venir.

L'ergonomie et l'éco-conception doivent être intégrées dans la production des téléviseurs, des lave-linges ou des lits médicalisés, pour que ces derniers durent plus longtemps et soient à la fois réparables et recyclables. Ces nouveaux métiers intéressent beaucoup les jeunes ingénieurs qui recherchent activement des activités de ce type.

Les enjeux en termes d'emploi sont déterminants puisqu'une tonne de déchets enfouis ne crée qu'un emploi local en

équivalent temps plein, et 3 emplois si elle est incinérée<sup>2</sup>. Par contre, elle peut produire 30 emplois avec le tri et recyclage des matières, et même jusqu'à 85 à 130 personnes à temps plein si on va vers le réemploi ou la réutilisation. On peut donc considérer que tous les ingrédients sont disponibles pour créer un véritable écosystème local. Beaucoup d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ou du secteur lucratif y viennent. Darty vient par exemple d'annoncer sa volonté de recruter 500 personnes dans le domaine de la réparation et tous les distributeurs cherchent des modèles d'affaires dans la seconde main. De son côté, le Réseau Envie a défini un plan d'action dont l'objectif est de créer plus de 1 000 emplois en 3 ans avec la volonté d'aller beaucoup plus loin pour éviter l'accumulation des déchets.

L'objectif est de revoir nos process de production et de s'écarter d'une massification indifférenciée de la collecte et du traitement des déchets pour favoriser au contraire une collecte sélective en amont permettant de mieux séparer ce qui est réparable de ce qui ne l'est pas. Si ce type de tri sélectif peut s'avérer plus coûteux que de la mise en vrac dans des camions de collecte, nous savons qu'il est en revanche bien plus intéressant en termes de potentiel de création de d'emplois et de préservation de l'environnement. Ecosystem nous soutient dans cet objectif.

<sup>2</sup> Rémy Le Moigne (2018). « L'économie circulaire », DUNOD



Envie - Toulouse ©PH Jacob

<sup>1</sup> ADEME (2020). « Les Français et la réparation - Perception et pratiques » : <https://librairie.ademe.fr/cadic/249/rapport-francais-reparation-perception-pratique-2020.pdf>



Envie - Gennevilliers ©Benoit Haesen

## LE RÔLE CLÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les métropoles et les régions ont ainsi un rôle majeur à jouer dans la structuration d'écosystèmes locaux construits autour du réemploi et de la gestion des déchets. De nouveaux moyens sont nécessaires pour structurer ces filières et ces écosystèmes en développement notamment en partenariat avec les communes et les métropoles comme c'est le cas à Nantes et Lyon par exemple. Les métropoles de Nantes et de Lyon ont aidé à financer des projets de réemploi, réutilisation et réparation avec des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme Envie et des acteurs traditionnels pour gérer des points de premier tri situés dans des déchetteries et transporter les biens récupérables vers un point de réemploi où ils sont triés plus finement vers les filières. Dans ce type de projet, le rôle des acteurs publics est fondamental afin d'aider à monter le modèle économique. Une société coopérative d'intérêt collectif a été créée il y a deux ans à Lyon pour assurer la coordination de ce projet. Il s'agit de la SCIC Iloé détenue à 25 % par Envie et dont les autres sociétaires sont des acteurs industriels et des acteurs publics.

Nous nous associons également à des acteurs traditionnels de la valorisation des déchets comme Veolia, Suez et Derichebourg Environnement afin de gérer des activités de collecte, tri et réemploi. Par exemple, nous avons entrepris à Rennes, depuis 2019, une activité de tri de déchets de chantier, en coopération avec le groupe Legendre et le groupe Veolia. Même si la rentabilité de ces activités est fragile, nous y trouvons des partenariats intéressants pour créer de l'emploi d'insertion avec souvent des débouchés directs pour les salariés vers nos partenaires industriels.

Il existe parfois des contradictions à lever. Par exemple, l'incinération des déchets pour l'alimentation de réseaux de chaleur urbains est très souhaitable pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub>. Cependant elle peut parfois se faire au détriment du réemploi qui éviterait une partie de ces déchets. Nous pensons que le développement de filières et d'écosystèmes de réemploi locaux pensés en concertation avec tous les acteurs représente une voie vraiment vertueuse, à la fois sur le plan social et sur le plan environnemental. Dans les grandes métropoles, les élus partagent très souvent cette vision, mais il est nécessaire de convaincre aussi les directions techniques qui ont un pouvoir considérable dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques et ne voient pas toujours l'intérêt du développement du réemploi car il complique la chaîne. De manière générale, nous travaillons surtout avec les métropoles qui ont une vision globale de la prévention et de la circulation des déchets sur leurs territoires, puis le mouvement se diffuse ensuite au niveau des plus petites villes au fur et à mesure que tous les acteurs prennent conscience de l'importance des enjeux.

## DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES POUR LE SECTEUR DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Les acteurs de la grande distribution de produits électroniques et électroménagers ont perçu le potentiel du marché des produits de seconde vie qui croît rapidement chaque année. Cette tendance vient des consommateurs, toujours plus sensibles à l'écologie et convaincus par les produits de seconde main. Dans leurs pratiques d'achat, ils recherchent non seulement un intérêt économique, mais aussi de plus



en plus une réduction de leur impact environnemental. Les grandes enseignes comme Darty ou Boulanger imaginent déjà les magasins du futur et se sont lancées activement dans ce marché de la seconde vie en proposant des rayons dédiés à ces produits dans leurs magasins au-delà des smartphones reconditionnés que l'on trouve maintenant partout. Mais ce ne sont pas les seuls, d'autres acteurs tels que But et Conforama souhaitent également lancer des services de réparation et de vente de produits reconditionnés.

Le marché le plus intéressant pour la grande distribution est celui des retours clients, lorsque ces derniers renvoient des produits quasi neufs, qui ne répondent pas à leurs attentes ou tombent en panne à la première utilisation. C'est un marché qui intéresse aussi beaucoup Envie avec des produits de bonne qualité récupérés chez des distributeurs comme Cdiscount ou Rue du Commerce puis réparés et revendus dans les magasins d'Envie. Ces produits nous permettent de compléter nos gammes dans nos magasins mais leur reconditionnement génère moins de travail donc moins d'emplois que celui des déchets.

Cependant, certaines chaînes de grande distribution cherchent à s'appuyer sur le marché de l'occasion pour renforcer leurs ventes de produits neufs en proposant par exemple des bons d'achat à leurs clients leur rapportant des produits à réparer dont le coût de remise en état n'entre pas dans un modèle économique viable. L'un des risques de ce type de démarche est de limiter l'allongement de la durée d'usage des produits et de favoriser au contraire une accélération de la vitesse de renouvellement de ceux-ci nourrie par des logiques marketing ou des effets de mode.

Dans le domaine des effets pervers, le marché des smartphones est un cas intéressant. De nombreux nouveaux acteurs se sont lancés sur le marché du reconditionnement, attirés par une croissance rapide et une rentabilité élevée. Mais ce développement rapide n'est pas forcément vertueux d'un point de vue environnemental et social. L'émergence de gros reconditionneurs capables d'acheter des lots de smartphones d'occasion de moins de six mois aux États-Unis ou au Japon où les taux de renouvellement sont très élevés, de les faire ensuite réparer en Asie ou dans des pays low cost plus proches de nous avant de les revendre en France en est une bonne illustration. Ce système sert en priorité à maintenir le marché du neuf et produit peu de création d'emplois dans les territoires. Quel est son gain réel en matière d'épuisement des ressources et de CO<sub>2</sub> et de sensibilisation du consommateur à un mode de vie plus soutenable ? Certains observateurs ont souligné le risque de captation du marché de la seconde vie par les fabricants qui anticipent une baisse du volume de vente de leurs produits neufs qu'ils chercheraient ainsi à compenser par une part plus grande dans le marché croissant de l'occasion.

Cette conception réductrice de l'économie circulaire comme un simple nouveau marché à conquérir n'est pas celle que nous défendons. Nous aspirons à la création d'un nouveau modèle économique à part entière permettant de réconcilier inclusion, réduction des inégalités, environnement et développement

*La grande distribution de produits électroniques et électroménager constitue également un secteur prometteur dans la mesure où ces acteurs ont perçu le potentiel du marché des produits de seconde vie qui croît rapidement chaque année*

local préfigurant par là une autre façon de produire et de consommer. C'est pour cette raison que des acteurs de l'ESS ont suggéré aux parlementaires français d'introduire un fonds de financement du réemploi et de la réutilisation dans les dispositions de la loi AGECE (Anti Gaspillage et pour l'Économie Circulaire) de février 2020. Cette idée a été très bien reçue par le Sénat avant de passer à l'Assemblée et d'être intégrée dans la loi. La loi va aussi permettre de créer un fonds de réparation qui sera géré par les éco-organismes pour financer des activités créatrices d'emploi local en faisant baisser le coût de la réparation.

La mise en place de ces deux fonds génère actuellement un intense lobbying effectué par quelques-uns de ces nouveaux acteurs du marché qui cherchent à convaincre les pouvoirs publics de leur légitimité à bénéficier des millions d'euros qui seront attribués par les fonds de réemploi et de réparation. Si les parlementaires se sont montrés favorables, dans le cadre des débats sur la loi AGECE, à un large soutien aux initiatives économiques locales, issues de l'ESS, le gouvernement est quant à lui très sensible au jeu de la libre concurrence. La question de l'emploi va en partie se jouer autour de ces arbitrages.

## CONCLUSION

L'économie circulaire peut devenir une source majeure de création d'emplois à l'avenir à condition de développer des activités de réemploi et de réutilisation locales appuyées par des politiques publiques et des réseaux territoriaux œuvrant réellement en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits. L'expérience de la Fédération Envie depuis presque 40 ans dans le domaine de l'insertion par la réparation, le réemploi et le recyclage participe à la création de ce nouveau modèle économique plus vertueux. Nous n'avons cessé d'innover et de démontrer que cette voie était possible.

Les éco-organismes et les collectivités territoriales vont déterminer en bonne partie les évolutions de l'économie circulaire et locale, notamment en ce qui concerne les équipements électriques et électroniques. Envie a la volonté de construire des partenariats durables. Les partenaires enthousiastes pour tenter l'aventure ne manquent pas même si les contraintes économiques sont encore incertaines. Mais c'est tout l'esprit de l'entrepreneuriat social et solidaire. Nous devons donc être ambitieux !

Le marché de la seconde vie va continuer à se développer et nous souhaitons prendre toute notre part avec l'objectif de multiplier par cinq notre activité au cours des dix prochaines années. Le marché s'ouvre à la concurrence, ce qui devrait le stimuler. Mais nous tenons absolument à continuer d'articuler l'économie circulaire à la création d'emplois inclusifs locaux. C'est la seule voie durable possible